

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(10)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 20 janvier 1868](#)

## Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 20 janvier 1868

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Delpesch, Alphonse \(1821-1902\)](#)

*est cité(e) dans cette lettre*

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

*est cité(e) dans cette lettre*

[Hébert, Antoine \(1815-\)](#)

*est cité(e) dans cette lettre*

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

*est cité(e) dans cette lettre*

[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

*est destinataire de cette lettre*

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 janvier 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

# Description

## Résumé

À propos de la séparation des époux Godin-Lemaire et de l'évaluation des biens de la communauté des époux. Godin a remis au notaire Gauchet 64 livres de comptabilité de la manufacture Godin-Lemaire, mais ne souhaite pas effectuer des travaux de comptabilité demandés par les conseillers d'Esther Lemaire. Il indique ne pas détenir un inventaire détaillé du matériel des usines de Guise et de Laeken et se demande pourquoi il devrait communiquer l'état de ses affaires en 1868 alors que la liquidation de la communauté est arrêtée à 1863. Godin demande quelles sont les instructions de Jules Favre à ce sujet et joint des documents à son courrier.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Delpech, Alphonse (1821-1902)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Avoué et homme politique né en 1821 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et décédé en 1902 à Amiens (Somme). Alphonse Alexandre Désiré Constance Delpech est fils du géomètre en chef du cadastre du département des Pyrénées-Orientales. Il est nommé en 1850 avoué auprès de la Cour d'appel d'Amiens. Il est ensuite président de chambre à la même cour d'appel. Il est premier adjoint au maire d'Amiens de 1875 à 1880, maire d'Amiens par intérim entre septembre 1875 et juillet 1876 puis entre avril 1879 et septembre 1880. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1892.

---

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849,

député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

---

NomHébert, Antoine (1815-)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieHomme politique français né en 1815 à Caen (Calvados). Antoine Joseph Hébert est maire de l'ancienne commune de La Chapelle, annexée à Paris en 1860 et intégrée au XVIIIe arrondissement de la capitale. Il est conseiller municipal de Paris de 1859 à 1870. Il est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur le 14 août 1862. Il visite le Familistère de Guise en 1866. Il est domicilié à Paris au 16, rue des Rosiers (XVIIIe arrondissement, nommée des Roses après 1867).

---

NomLecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieJuriste et avocat français né en 1831 et décédé en 1868. André Paul Oscar Lecoq de Boisbaudran est docteur en droit, avocat au barreau de Paris à partir de 1853. Il est le secrétaire de l'avocat et homme politique républicain Jules Favre (1809-1880) dans les années 1860. Lecoq de Boisbaudran est membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale fondée par Frédéric Le Play en 1857 à Paris. Il réside au 6, rue du Pont-de-Lodi à Paris. André Lecoq de Boisbaudran disparaît à la fin de septembre 1868 au cours d'une excursion dans les montagnes du Tessin italien.

---

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

---

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (25r, 26v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 31/05/2023



95  
Paris le 20 janvier 1868

À Monsieur leog de Bois Rouillon

Monsieur

Le mouvement que M<sup>r</sup> Godin a fait  
de son côté me fait avoir qu'il pourrait  
bien être pas inutile de porter à votre  
attention les faits auxquels cela donne lieu  
par suite de la réponse faite à la  
demande faite à M<sup>r</sup> Dupont de l'ancien  
M<sup>r</sup> Gambet ma demandeur & les volumes de  
ma comptabilité dont vous avez joint  
les réquisits à joindre à ~~vous~~ déjà sur  
voilà, il s'agit alors de retrouver depuis  
1836 jusqu'à jour les rentes faites chaque  
année dans quel but? dans quel but  
être un argument. mes affaires augmentent  
chaque année que j'ai intérêt à prolonger  
la liquidation pour faire des bénéfices  
si au contraire les affaires avaient diminué  
pour être quitte j'ai intérêt à prolonger cette  
situation

Les renseignements donnés à M<sup>r</sup> Hubert ne  
paraissent pas suffisants car aujourd'hui  
M<sup>r</sup> Gambet est dans mes bureaux, avec  
une note dont je vous envoie copie  
ci inclus, cette note comporte certains travaux  
de comptabilité que je ne me crois pas  
obligé de faire par son fait réponse  
à M<sup>r</sup> Gambet que la plus grande partie

Les mes livres étant en sa possession, il  
peut y trouver partie des documents demandés  
que pour le reste mes livres sont à  
la disposition dans mes bureaux

ce invité auprès de lui à ce qu'il parait  
pour savoir à qui sont devenus les effets  
de l'incertain de janvier 1866 et que  
bien sûr on a fait de lui et on lui demande  
à ce sujet de relever les prix de revient  
des produits et leur prix de vente

Toutes les demandes faites au notaire de St  
Gervais semblent établir que son arrest de  
prise au défaut de conseil en question tout  
à qui a été fait et suivi par le tribunal  
de Paris

Je n'ai pas dit de détail du matériel de  
Gendres et de celui de La Roche

mon incertain général n'est pas cela  
et ne le sera pas de dit pour qu'on  
y ait-il un intérêt de prudence pour mes  
adversaires à savoir ce qui a passé dans  
mes affaires en 1864 quand il s'agit de  
liquidation arrêtée en 1863?

Je vous prie de bien vouloir me donner les  
instructions de M. Jules Payer

Je vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments

Gendres

ainsi 3 requêtes de M. Gendres  
et deux lettres de lui qui prouvent avoir  
à démentir que les communications lui  
ont été faites dans quel plein usage de reconnaissance  
de justice.